

Arrêté n°2023-32 relatif aux

**CANDIDATURES
ÉLECTIONS
PARTIELLES A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

A distance par voie électronique

Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

**COLLEGE DES USAGERS - SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
ET SECTEUR DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-131 du 26 septembre 2022 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2023-10 relatif à l'organisation des élections partielles à la commission de la formation et de la vie universitaire, collège des usagers secteur des sciences et technologies et secteur des lettres, sciences humaines et sociales

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 10 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : CANDIDATS_SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

LISTE « UNEF, LE SYNDICAT ETUDIANT ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES : DES ELU.E.S DE PROXIMITE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE »

M. CASTEL LORRAIN

MME RATEL EMILIE

SOUTIEN : UGEAC-UNEF

LISTE « LA COCARDE ETUDIANTE : L'ALTERNATIVE ! »

MME BEAUSSIER MADELEINE

MME BELLANGER ARMONIE

SOUTIEN : LA COCARDE ETUDIANTE

ARTICLE 2 : CANDIDATS_SECTEUR DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

LISTE « UNEF, LE SYNDICAT ETUDIANT ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES : DES ELU.E.S DE PROXIMITE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE »

MME ROBINEAU SHANA

M. BOURILLON SAMUEL

SOUTIEN : UGEAC-UNEF

LISTE

M. DUCLOS CLEMENT

MME FOURMOND CELINA

Fait à Angers, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 10 mars et mis en ligne le 13 mars 2023